

Annonces classées

63

PUY-DE-DÔME

ANNONCES
LÉGALESRetrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

COMMUNE DE FAYET-LE-CHÂTEAU
(63160)AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE FAYET-LE-CHÂTEAU (63160) - Tél. 04.73.70.93.04

Maître d'œuvre : Atelier d'architecture IP421 - Clermont-Ferrand - 06 84 15 16 20

Objet du marché : Réhabilitation de l'ancienne boulangerie

Lieu d'exécution : 13, rue de la croix St-Barthélémy - Le Bourg CPV - Objet principal : 45000000-7

Marché A Procédure Adaptée ouverte

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier.

Marché par lots séparés :

- lot 1 : DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE

- lot 2 : GROS OEUVRE - DEMOLITION

- lot 3 : RAVALEMENT

- lot 4 : CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE

- lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

- lot 6 : SERRURERIE

- lot 7 : PLATRIERIE - PEINTURE

- lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES

- lot 9 : CARRELAGE - FAIENCE

- lot 10 : ELECTRICITE

- lot 11 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES

- lot 12 : VRD

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés suivants :

- Prix : 40% ;

- Valeur technique : 60% (5 sous-critères détaillés dans le règlement de consultation)

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise

Délai d'exécution : 8 mois

Début prévisionnel de démarrage des travaux : janvier 2024

Supports de parution et d'obtention des pièces du dossier : <https://www.centreofficielles.com>Dépôt des offres par voie électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.centreofficielles.com>

Date et heure limite de remise des offres : 16 NOVEMBRE 2023 à 16h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 OCTOBRE 2023

221838

VILLE DE

CLERMONT
FERRANDAVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : M Le Président Monsieur, VILLE DE CLERMONT-FERRAND, 10 rue Philippe Marcombes, 63033 Clermont-ferrand

Objet : FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Ciments, gros oeuvres, résines) Accord-cadre avec montant minimum annuel de 5 000euros HT/an et montant maximum annuel de 25 000euros HT/an

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par l'acheteur, conformément aux articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon

Critères d'attribution : Se reporter au Règlement de la Consultation

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique : 1 an reconductible 3 fois, par période successive d'un an chacune

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : le 30/10/2023 à 12h00

Les dépôts de plis doivent impérativement être remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur :

<https://marchespublics-clermont-ferrand.safetender.com/>

221818

CENTRE
FRANCE
PUBVotre partenaire LOCAL
pour vos diffusions
NATIONALES04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

assembliA

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : ASSEMBLIA, 14, rue Buffon 63019 Clermont-Ferrand cedex 2 - tél. 04.73.98.28.92.

Objet : CURAGE ET DEGORGEMENT DES CANALISATIONS EU EV EP - ENTRETIEN DES SEPARATEURS A HYDROCARBURES ET INSPECTION VIDEO DU PATRIMOINE D'ASSEMBLIA

Désignation des lots :

- lot n°1 : Clermont La Plaine ;

- lot n°2 : Clermont Arverne ;

- lot n°3 : Clermont Gergovie

Remise des offres : le 02 novembre 2023. 12 heures au plus tard.

Retrait du DCE : www.assembliA.fr

Mode de passation : appel d'offres ouvert.

Référence avis « JOUE » : 2023/S 191-597352

221786

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/09/2023, il a été constitué une SASU

Dénommée : MAGIC FIT VERTAIZON

Siège social : 43 avenue Jacques DUCLOS 63910 VERTAIZON

Capital : 5000 €

Objet social : gestion de salles de sport, musculation, fitness et de remise en forme

Président : M MAURY Jean demeurant 29 rue des Chaussetiers 63000 CLERMONT-FERRAND élu pour une durée illimitée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND.

221774

SARL AUTOCK CONCEPT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 36 avenue Foch 63600 Ambert
799.494.679 RCS Clermont-Ferrand

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

En date du 12 septembre 2023, le gérant de la SARL Autock Concept a décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire, du changement d'adresse du siège de ladite société soit 17 chemin des 3 chênes 63600 Ambert en lieu et place du 36 avenue Foch 63600 Ambert. Le gérant, M. Boris LEBON

221792

ZAP EDITIONS
Société par actions simplifiée au capital de 66 100 euros
38, place de Jaude et 3, rue Alluard
63000 CLERMONT-FERRAND
Transféré 45, rue du Clos Four
63100 CLERMONT-FERRAND
451 704 126 RCS CLERMONT-FERRAND

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 19/07/2023, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 38, place de Jaude et 3, rue Alluard 63000 CLERMONT-FERRAND au 45, rue du Clos Four 63100 CLERMONT-FERRAND à compter du 20/07/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. La Présidente

221811

CESIS
Ciments et Résines126 rue Armand Fallières
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2INN'ÉALE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
21 Allée Evariste Galois
63170 AUBIERE
920 448 545 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 02/10/23, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de la conservation et le transport de fruits et légumes et la fourniture de prestations de services de travaux agricoles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

221802

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVESSyndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de
Clermont-Ferrand (SIAREC)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision des zonages d'assainissement BOUZEL, CHAURIAT, FAYET LE CHATEAU, ISSERTEAUX, MAUZUN, MONTMORIN, NEUVILLE, PERIGNAT SUR ALLIER, SAINT DIER D'Auvergne, SAINT JEAN DES OLLIERES, SAINT JULIEN DE COPPEL, TREZIOUX, VASSEL

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a l'honneur d'informer les habitants que, conformément aux 13 arrêtés en date du 1er Septembre 2023 une enquête publique, sur le projet de révision du zonage d'assainissement du syndicat est organisée pour chaque commune adhérente, en vue de l'approbation définitive de chaque zonage d'assainissement.

Les dossiers sous format papier sont consultables par le public au siège de l'enquête publique en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, et au bureau du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des Lites - Dallet - 63111 Mur-sur-Allier, sur rendez-vous.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie concernée, ou par mail à zonage@siarec.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie. Les commissaires enquêteurs recevront en mairie lors des permanences, ci-dessous :

Mairies, permanences, Siège de l'enquête,
Ouverture de l'enquête et Clôture de l'enquête

- Bouzel :

2/10/2023 de 14h à 16h

26/10/2023 de 10h à 12h

- Chauriat :

2/10/2023 - 15h à 18h

9/10/2023 15h à 18h

16/10/2023 - 15h à 18h

- Fayet-le-château :

2/10/2023 - 13h à 15h

19/10/2023 - 9h à 11h

- Isserteaux :

4/10/2023 - 9h à 11h

25/10/2023 - 9h à 11h

- Mauzun :

4/10/2023 - 16h à 18h

25/10/2023 - 16h à 18h

- Montmorin :

29/09/2023 - 15h à 18h

13/10/2023 - 15h à 18h

- Neuville :

5/10/2023 - 14h30 à 16h

12/10/2023 - 14h à 16h

23/10/2023 - 9h à 12h

- Perignat-sur-Allier :

3/10/2023 - 9h à 12h

10/10/2023 - 9h à 12h

17/10/2023 - 9h à 12h

- Saint-Dier-d'Auvergne :

5/10/2023 - 9h à 12h

12/10/2023 - 10h à 12h

20/10/2023 - 10h à 12h

- Saint-Jean-des-Ollières :

2/10/2023 - 9h à 11h

17/10/2023 - 9h à 11h

- Saint-Julien-de-Coppel :

4/10/2023 - 9h à 12h

11/10/2023 - 9h à 12h

18/10/2023 - 9h à 12h

- Trézieux :

5/10/2023 ouverture à 14h et permanence 16h30 à 18h

12/10/2023 - 16h30 à 18h

20/10/2023 - 16h30 à 18h

- Vassel :

5/10/2023 - 10h à 12h

2/11/2023 - 14h à 16h

À l'expiration du délai d'enquête publique, le public pourra consulter le rapport pendant un an à compter de la date de sa remise : en mairie et au bureau du Syndicat.

À l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement sera proposé à l'approbation du Conseil Syndical.

Informations auprès du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des Lites - Dallet - 63111 Mur-sur-Allier - 04.73.83.47.80.

221700

MAIRIE DE
MARINGUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A JOUR ZONAGE ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 26 septembre 2023, le Maire de Maringues a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune.

Durée de l'enquête publique : l'enquête publique se déroulera du 23 octobre 2023 à 9h au 13 novembre 2023 à 17h.

Commissaire enquêteur : Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné, en date du 14 septembre 2023 Monsieur Gérard THIALIER en qualité de commissaire enquêteur.

Consultation du dossier :

220353

Les pièces du dossier (l'arrêté, le projet d'élaboration du zonage d'assainissement, accompagné de la notice explicative) et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Maringues pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - 8 rue de l'Hôtel de Ville - 63350 MARINGUES.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en mairie

- ou par écrit en adressant les correspondances au commissaire-enquêteur à la Mairie - 8 rue de l'Hôtel de Ville - 63350 MARINGUES, avec mention sur l'enveloppe « Mise à jour du zonage d'assainissement » ou à l'attention de Monsieur Gérard THIALIER

- ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepublique@mairiemaringues.fr avec mention : objet « Mise à jour du zonage d'assainissement »

Ces courriers ou courriels seront annexés au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune <https://www.maringues.com>

Permanences du commissaire-enquêteur : Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Maringues pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- lundi 23 octobre 2023 de 9h à 11h

- lundi 13 novembre 2023 de 15h à 17h.

Consultation des pièces après enquête : A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie et à la Préfecture du Puy-de-Dôme aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

221565

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME
L'Expert
Public
PréfectureService de coordination des politiques publiques et de l'appui
territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une
enquête parcelle par parcelle Projet d'instauration des périmètres de
protection du forage Lamourette situé sur la commune de La
Cellette - Présenté par la commune de Pionsat

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcelle par parcelle est ouverte, du jeudi 12 octobre 2023 à partir de 14 h au lundi 30 octobre 2023 inclus jusqu'à 12 h sur le projet présenté par la commune de Pionsat relatif à l'instauration des périmètres de protection d'un forage d'eau destinée à la consommation humaine - forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

Mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :

- lundi de 9 h à 12 h

- jeudi de 14 h à 17 h 30

- vendredi de 9 h à 12 h

Mairie de Pionsat :

- lundi de 14 h à 17 h

- mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

- mercredi de 8 h 30 à 12 h

- samedi de 9 h à 12 h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Instauration-des-PPC-situes-sur-la-commune-de-La-Cellette-au-benefice-de-la-commune-de-Pionsat>

Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain HOENNER, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il recevra le public aux jours et heures ci-dessous :

* à la mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :

- le jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 17 h

- le lundi 30 octobre 2023 de 9 h à 12 h

* à la mairie de Pionsat :

- le mercredi 18 octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30

Les observations formulées sur l'utilité publique de l'opération et sur l'emprise du projet, la nature et l'étendue des servitudes affectant l'utilisation des sols pourront être :

- consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête,

- adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, à la mairie de La Cellette, siège de l'enquête,

- exprimées oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences en mairies de La Cellette et de Pionsat visées ci-dessus.

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de La Cellette ou de Pionsat, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette et les travaux correspondants, au bénéfice de la commune de Pionsat.

220353

CENTRE
FRANCE
PUBVotre partenaire LOCAL
pour vos diffusions
NATIONALES04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

27630450

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LONG JOHN SILVER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège : 10 RUE TERRASSE
63000 CLERMONT-FERRAND
Siège de liquidation : 3 Place du Terrail
63000 CLERMONT-FERRAND
495264509 RCS CLERMONT-FERRAND

L'Assemblée Générale réunie le 07 septembre 2023 au 3 Place du Terrail 63000 CLERMONT-FERRAND a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté le 31 août 2023, déchargé Madame Renée MOALLIC, demeurant à PLACE DU TERRAIL 63000 CLERMONT-FERRAND, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 août 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND.

Pour avis
Le Liquidateur

27630456

DUFOURNAUD GESTION FORESTIERE DGF

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Chez Bois, 63480 MARAT
841 534 738 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

D'un procès-verbal du 13 septembre 2023, il résulte que l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation au 30 juin 2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de CLERMONT-FERRAND

Pour avis, Le liquidateur

27630416

ANH-EM

Société par Actions Simplifiée EN LIQUIDATION
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 31, rue Saint Hérem
63000 Clermont-Ferrand
Siège de la Liquidation : 1, rue Saint Dominique 63000 Clermont-Ferrand
517 563 060 RCS Clermont-Ferrand

Clôture de la liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 Septembre 2023, Monsieur Alain BUI, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

Le liquidateur
Alain BUI

27630452

JURI 4
(Société d'Avocats)
56 boulevard
Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND

8 KING EIGHT KING

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 40 000 euros
Siège social : Route Notre Dame de l'Arbre, 63450 CHANONAT
Siège de liquidation : Route Notre Dame de l'Arbre, 63450 CHANONAT
501 502 454 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision en date du 31 Août 2023 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Elvis VERMEULEN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand (63), en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

TRIBUNAUX

17630035

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

A la date du 27/09/2023 l'état des créances complété par le projet de répartition a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce concernant la liquidation judiciaire de : **SOARES FRAGRANCES (SAS)** 20 - 22, Rue Henri et Gilberte Goudier Biopôle Clermont-Limagne Technopôle Zone de la Varenne 63200 Riom 850 751 132 Les réclamations sont recevables devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion à paraître au BODACC.

17630036

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

A la date du 27/09/2023 l'état des créances complété par le projet de répartition a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce concernant la liquidation judiciaire de : **H&B AMENAGEMENT (SAS)** 27, Rue des Ribes 63170 Aubière 890 490 881 Les réclamations sont recevables devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion à paraître au BODACC.

17630334

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

A la date du 02/10/2023 l'état des créances complété par le projet de répartition a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce concernant la liquidation judiciaire de : **LE KYLIA (SARL)** Place Grassion-Fredot 63670 Le Centre 830 194 718 Les réclamations sont recevables devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion à paraître au BODACC.

40630312

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT FERRAND

JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 28/09/2023

Ouverture de redressement judiciaire

COULON CENTRE PROMOTION (SAS) - RCS CLERMONT FERRAND 312 068 802 - Promotion immobilière de logements - 34 avenue Julien 63000 Clermont-Ferrand. Administrateur la SELARL AJ UP représentée par Maître Grégory WAUTOT 32 rue Biatin 63000 CLERMONT-FERRAND Mandataire judiciaire la SELARL MJ MARTIN représentée par Maître Fanny MARTIN 13 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

40630311

MOJITOS (SARL) - RCS CLERMONT FERRAND 518 912 241 - Location de boissons - 51 rue Saint-Dominique 63000 Clermont-Ferrand Mandataire judiciaire la SELARL MANDATUM représentée par Maître Raphaël PETAVY 29 boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

40630313

Ouverture de liquidation judiciaire

STYLOOK CONCEPT (SARL) - RCS CLERMONT FERRAND 812 785 459 - Soins de beauté - 24 route du Centre 63800 Cournon d'Auvergne Liquidateur la SELARL SUDRE, représentée par Me Thierry SUDRE 2 avenue Bergougnan 63100 CLERMONT FERRAND Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

17630314

Plan de redressement

ACTUS (SARL) - RCS CLERMONT FERRAND 813 887 056 - Location de terrains et d'autres biens immobiliers - impasse des Roseaux Zone Industrielle de Feiet 63300 Thiers Commissaire à l'exécution du plan la SELARL MJ MARTIN représentée par Maître Fanny MARTIN 13 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

17630316

LA PETITE FROMAGERIE (SAS) - RCS CLERMONT FERRAND 878 671 338 - Autres commerces de détails alimentaires en magasin spécialisé - 7 rue de la Gare 63650 La monnerie-le-Montel Commissaire à l'exécution du plan la SELARL SUDRE, représentée par Me Thierry SUDRE 2 avenue Bergougnan 63100 CLERMONT FERRAND

17630318

Plan de cession

BOULANGERIE CLEMENTEL (SARL) - RCS CLERMONT FERRAND 831 163 993 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - 1858 boulevard Etienne Clementel 63000 Clermont-Ferrand

17630324

Conversion en liquidation judiciaire

TDN EXPRESS (SARL) - RCS CLERMONT FERRAND 803 430 149 - Transports routiers de fret interurbains - 22 rue Anne Franck les Allées de Rochefort 63360 Gerzat Liquidateur la SELARL SUDRE, représentée par Me Thierry SUDRE 2 avenue Bergougnan 63100 CLERMONT FERRAND

DISSOLUTIONS

28-01630479

CONCEPTION MACHINES FAVEYRIAL

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 528 000 euros
Siège social : 6, rue René Panhard ZI de Ladoux 63118 Cebazat
Siège de liquidation : 6, rue René Panhard ZI de Ladoux 63118 Cebazat
390 871 622 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2023, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur la société REEL, SAS dont le siège social est situé 69 rue de la chaux - 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 862 501 318, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Pour l'exercice de ses fonctions de liquidateur, la société REEL sera représentée par Madame Marie-France POMMARET, en tant que représentant permanent du liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 6, rue René Panhard ZI de Ladoux 63118 Cebazat.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG, titulaire, et ce, à compter du jour de la dissolution. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

28-01630480

AVIS DE DISSOLUTION SCI LE VERNADET Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros Siège social : LEZOUX 63190 Lieudit LE VERNADET RN 89 Siège de liquidation : 8 Route de Maringues 63190 ORLEAT 398 229 609 RCS CLERMONT-FERRAND L'AGE réunie le 25/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 01/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian DECOMBAS, demeurant 8 Route de Maringues 63190 ORLEAT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 Route de Maringues 63190 ORLEAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de CLERMONT-FERRAND, en annexe au RCS

Pour avis Le Liquidateur

28-01630107

JURI 4
Société d'Avocats
56 boulevard
Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND

SARL HOTEL NOTRE DAME

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège : ORCIVAL,
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
Siège de liquidation : ORCIVAL,
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
424 220 994 RCS CLERMONT-FERRAND

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Laure BONTEMPS, demeurant ORCIVAL, 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à ORCIVAL, 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

28-01630481

AVIS DE DISSOLUTION CHRISTIAN DECOMBAS Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 622,45 euros Siège social : 8 route de Maringues 63190 ORLEAT Siège de liquidation : 8 Route de Maringues 63190 ORLEAT 353 139 363 RCS CLERMONT-FERRAND Aux termes d'une décision en date du 25/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Christian DECOMBAS, demeurant 8 route de Maringues 63190 ORLEAT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 Route de Maringues 63190 ORLEAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de CLERMONT-FERRAND, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

28-01630478

DUFOURNAUD GESTION FORESTIERE DGF

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Chez Bois, 63480 MARAT
841 534 738 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 juin 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société suivi de sa mise en liquidation.

A été désigné en qualité de liquidateur Monsieur Thomas DUFOURNAUD, demeurant à MARAT (Puy-de-Dôme) Chez Bois, à qui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au RCS de CLERMONT-FERRAND.

Pour avis, le liquidateur

Les Experts

BY ALC RÈGLE

L'actualité des professionnels
du chiffre et du droit dans le
grand Sud-Ouest
par les équipes d'ALC Régie / PMSO



ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630484

Service de coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire Projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette Présenté par la commune de Pionsat

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire est ouverte, du jeudi 12 octobre 2023 à partir de 14h au lundi 30 octobre 2023 inclus jusqu'à 12h sur le projet présenté par la commune de Pionsat relatif à l'instauration des périmètres de protection d'un forage d'eau destinée à la consommation humaine - forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- Mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :
 - lundi de 9h à 12h
 - jeudi de 14h à 17h30
 - vendredi de 9h à 12h
- Mairie de Pionsat
 - lundi de 14h à 17h
 - mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
 - mercredi de 8h30 à 12h
 - samedi de 9h à 12h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Instauration-des-PPC-situes-sur-la-commune-de-La-Cellette-au-benefice-de-la-commune-de-Pionsat>

M. Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Alain HOENNER, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Il recevra le public aux jours et heures ci-après :

- * à la mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :
 - le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h
 - le lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h
- * à la mairie de Pionsat :
 - le mercredi 18 octobre 2023 de 8h30 à 11h30

Les observations formulées sur l'utilité publique de l'opération et sur l'emprise du projet, la nature et l'étendue des servitudes affectant l'utilisation des sols pourront être :

- consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête, - adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur, à la mairie de La Cellette, siège de l'enquête, - exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences en mairies de La Cellette et de Pionsat visées ci-dessus.

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de La Cellette ou de Pionsat, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette et les travaux correspondants, au bénéfice de la commune de Pionsat.

9630483



Résultat de Marché

Travaux

Nom et adresse l'acheteur : Département du Puy-de-Dôme
24, rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Objet du marché : Travaux d'aménagement en travers de agglomération RD 8 du PR 22-182 au PR 22-645 Commune de St-Amant-Talende
Type de procédure : Marché à procédure adaptée
L'avis d'attribution peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence «2023/S 186-581277» du 27/09/2023.
Date d'envoi du présent avis : 28/09/2023.

Annonces classées

AVIS DE CONVOCATION

L'Association A.C.D.G. « AUVERGNE CLERMONT DANSE SUR GLACE », informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 27 Octobre 2023 à 18h30 au 155 boulevard Gustave Flaubert à Clermont-Ferrand. Ordre du jour : Bilan sportif saison écoulée. Bilan comptable saison écoulée. Questions diverses

222457



LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats
57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

SAS GVLA
790 route de la Bruyette
63600 AMBERT
R.C.S. CLERMONT-FERRAND 951 518 281

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/09/2023, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Clermont-Ferrand le 09/10/2023, dossier 2023 00059557, a décidé l'augmentation du capital social par apport nature comme suit :
Ancienne mention : capital : 1 000 €
Nouvelle mention : capital : 2 239 042 €
Pour avis et mention : Le Président.

222465

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Agglo Pays d'Issoire

ANNONCES LEGALES

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE CHAMPEIX

Par délibération en date du 28 septembre 2023, l'Agglo Pays d'Issoire a approuvé la modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Champeix. Le texte de cette délibération est affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie de Champeix pour une durée d'un mois. Le dossier de la modification du SPR est consultable à la Mairie de Champeix, au service Urbanisme Planification de l'Agglo Pays d'Issoire ou sur le Géoportail national de l'urbanisme.

222324



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision des zonages d'assainissement ESPIRAT, MUR SUR ALLIER, SAINT BONNET ES ALLIER, VERTAIZON

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a l'honneur d'informer les habitants que, conformément aux 4 arrêtés en date du 1er Septembre 2023 une enquête publique, sur le projet de révision du zonage d'assainissement du syndicat est organisée pour chaque commune adhérente, en vue de l'approbation définitive de chaque zonage d'assainissement.

Les dossiers sous format papier sont consultables par le public au siège de l'enquête publique en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, et au bureau du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des LITTES - DALLET - 63111 MUR SUR ALLIER, sur rendez-vous. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie concernée, ou par mail à zonage@siarec.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie. Les commissaires enquêteurs reçoivent en mairie lors des permanences, ci-dessous :

Mairie d'ESPIRAT :
Ouverture de l'enquête : 10/10/2023 - 9h à 11h
Clôture de l'enquête : 31/10/2023 - 14h à 16h
Mairie de MUR SUR ALLIER :
Ouverture de l'enquête : 09/10/2023 - 9h à 12h
Clôture de l'enquête : 23/10/2023 - 9h à 12h
Mairie de SAINT BONNET ES ALLIER :
Ouverture de l'enquête : 9/10/2023 - 13h30 à 16h30
Clôture de l'enquête : 23/10/2023 - 15h à 18h
Mairie de VERTAIZON :
Ouverture de l'enquête : 6/10/2023 - 9h à 12h
Clôture de l'enquête : 20/10/2023 - 9h à 12h
A l'expiration du délai d'enquête publique, le public pourra consulter le rapport pendant un an à compter de la date de sa remise : en mairie et au bureau du Syndicat.
A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement sera proposé à l'approbation du Conseil Syndical.
Informations auprès du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des LITTES - DALLET - 63111 MUR SUR ALLIER - 04.73.83.47.80

221759



Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SIAREP du Haut-Livradois périmètres de protection des captages d'eau.

Il sera procédé à la demande du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAREP) du Haut-Livradois à une enquête publique unique

- préalable à la déclaration d'utilité publique sur la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau situés sur les communes de Saint-Alyre-d'Aranc, Novacelles et Medeyrolles,
- conjointe à une enquête parcellaire,
- et portant sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Cette enquête est ouverte du **jeudi 12 octobre 2023 à partir de 15 h** au **samedi 28 octobre 2023 inclus jusqu'à 12 h**.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

À la mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) :

- le jeudi de 15 h à 18 h.

- le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

À la mairie de Saint-Alyre-d'Aranc :

- le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

- le samedi de 10 h à 12 h.

À la mairie de Novacelles :

- le mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

- le jeudi de 14 h à 17 h.

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Mise-en-conformite-des-perimetres-de-protection-des-captages>

M. Bernard Nugier, directeur de cabinet conseil départemental en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alexis Jelode, cadre Michelin en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il recevra les observations écrites et orales du public, sous réserve du respect des mesures barrière, aux jours et heures ci-après en mairie de :

En mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) :

- le jeudi 12 octobre 2023 de 15 h à 18 h

En mairie de Saint-Alyre-d'Aranc :

- le samedi 28 octobre 2023 de 10 h à 12 h

En mairie de Novacelles :

- le jeudi 19 octobre 2023 de 14 h à 16 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- en les consignant sur les registres ouverts à cet effet en mairies,
- en les exprimant ou les remettant directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- par voie postale, au commissaire enquêteur, à la mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) où elles seront annexées aux registres d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr, à l'exception des observations relatives à l'enquête parcellaire.

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Des informations peuvent être demandées auprès du SIAREP du Haut-Livradois, 176 route nationale - 63220 Aranc - M. Maugaud Florian - 04 73 95 11 57 - hautlivradois.siarep@orange.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, la mise en conformité des périmètres de protection des captages situés sur les communes de Saint-Alyre-d'Aranc, Novacelles et Medeyrolles, au bénéfice du SIAREP du Haut-Livradois, après l'éventuel avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

216742



Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire Projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette - Présenté par la commune de Pionsat

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire est ouverte, du **jeudi 12 octobre 2023 à partir de 14 h** au **lundi 30 octobre 2023 inclus jusqu'à 12 h** sur le projet présenté par la commune de Pionsat relatif à l'instauration des périmètres de protection d'un forage d'eau destinée à la consommation humaine - forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

Mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :

- lundi de 9 h à 12 h

- jeudi de 14 h à 17 h 30

- vendredi de 9 h à 12 h

Mairie de Pionsat :

- lundi de 14 h à 17 h

- mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

- mercredi de 8 h 30 à 12 h

- samedi de 9 h à 12 h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Instauration-des-PPC-situes-sur-la-commune-de-La-Cellette-au-benefice-de-la-commune-de-Pionsat>

Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain HOENNER, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il recevra le public aux jours et heures ci-après :

* à la mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :

- le jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 17 h

- le lundi 30 octobre 2023 de 9 h à 12 h

* à la mairie de Pionsat :

- le mercredi 18 octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30

Les observations formulées sur l'utilité publique de l'opération et sur l'emprise du projet, la nature et l'étendue des servitudes affectant l'utilisation des sols pourront être :

- consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête,

- adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, à la mairie de La Cellette, siège de l'enquête,

- exprimées oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences en mairies de La Cellette et de Pionsat visées ci-dessus.

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de La Cellette ou de Pionsat, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette et les travaux correspondants, au bénéfice de la commune de Pionsat.

220354

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

AUVERGNE HABITAT vend pavillon 4 pièces de 77 m², résidence « ST EBLE » - La Vie de Rougeac à MAZEYRAT D'ALLIER, Réf : 1447-4 DPE D. Jardin et garage. Prix : 145 000 €. Contact : Mme Emmanuelle ARNAL, Tel : 06.60.69.70.31 / mail : e.arnal@auvergne-habitat.fr. Modalités de visites et de remise des offres d'achat : Visites sur rendez-vous avec le commercialisateur, Remise des offres par mail ou en main propre, Délais de remise des offres : 1 mois à compter de la dernière publicité légale.

222434

HAUTE-LOIRE

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Haute-Loire au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS



mandatium
Société de Mandataire Judiciaire

Recherche des candidats repreneurs pour un fonds de commerce à MONISTROL-SUR-LOIRE (43120) connu sous l'enseigne Fusion'elle. Plus d'informations sur notre site www.mandatium.fr (Réf Mandat N° 6161).

222408

Centre MarchésPublics.fr

Votre plateforme de gestion



Nouveau

RESTEZ EN VEILLE et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCHANTES

M. LACHAUX ACHÈTE, tous meubles anciens, machines à coudre, pendules et carillons, tableaux de fourrure, disques vinyles, cuivres et étains, pièces de monnaie, montres bracelet et gousset, livres anciens, art d'Asie, toutes ménageries, expertises et déplacements gratuits, paiement immédiat, service débrassage. Tél. 06.42.01.81.42 la chaudavid@gmail.com sir. 788783330. 248678

MARIAGES RENCONTRES

VOYANT MEDIUM MARIAGE, consulte dans tous les domaines, sur RDV, RC 512837758. BAFODE, tél. 07.84.06.15.79. 246454

MARIAGES

AGENCES

POUR DES RENCONTRES SÉRIEUSES, appelez votre conseillère matrimoniale, 10 ans de réussite. WWW.ANNE-MARIE-CONSEILS.COM tél. 06.78.41.95.41, 140 rue Jean Jaurès, Vichy, RDV possible à Thiers, Clermont ou Riom. 254078

AGRICULTURE

VEND POMMES DE TERRE, 20 kg/12 €, 20 chemin du Pan-Bas à Vassel, vendredi 14 h à 18 h, samedi 9 h/12 h et 14 h/18 h, lundi 9 h/12 h. EARL LAGARDE, tél. 06.84.44.98.11. 253093

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 254092

INFO SERVICE

ARTISANS

NETTOYAGE DE TOMBES, en Auvergne. MEMORIA SERVICES, tél. 06.16.91.43.49. 247481

VOYANCE

VOYANCE TÉLÉPHONIQUE, Laurence, règlement CB, SIREN 381860394. Tél. 04.90.31.30.81. 255288

JEUNE FEMME cél. à la rech. de l'amour, ch. contact, dialogue par tél. ABY, tél. 08.95.10.06.62-0.80 € / mn + px appel RC442035499 252820

GRAND VOYANT MEDIUM, je suis prêt à vous aider, quel que soit le domaine qui vous intéresse, rapide et efficace, RC 842036188. PROFESSEUR DIAMY, tél. 06.22.43.43.20. 244833

CELIBATAIRE 55 a., épicière, gale, ch. H, mêmes val. rel. par tél. ABY, tél. 08.95.10.06.61-0.80 € / mn + px appel, RC442035499 252812

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630138

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SIAEP du Haut-Livradois

Il sera procédé à la demande du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) Du Haut-Livradois à une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique sur la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau situés sur les communes de Saint-Alyre-d'Arlanc, Novacelles et Medeyrolles,
- conjointe à une enquête parcellaire,
- et portant sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Cette enquête est ouverte du **jeudi 12 octobre 2023 à partir de 15 h au samedi 28 octobre 2023 inclus jusqu'à 12 h**.
Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

* à la mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) :	* à la mairie de Saint-Alyre-d'Arlanc :
- le jeudi de 15 h à 18 h	- le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- le samedi de 9 h 30 à 11 h 30	- le samedi de 10 h à 12 h

* à la mairie de Novacelles :
- le mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- le jeudi de 14 h à 17 h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Mise-en-conformite-des-perimetres-de-protection-des-captages>

M. Bernard NUGIER, directeur de cabinet conseil départemental en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alexis JELADE, cadre Michelin en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il recevra les observations écrites et orales du public, sous réserve du respect des mesures barrières, aux jours et heures ci-après en mairie de :

- * en mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) :
le jeudi 12 octobre 2023 de 15 h à 18 h
- * en mairie de Saint-Alyre-d'Arlanc :
le samedi 28 octobre 2023 de 10 h à 12 h
- * en mairie de Novacelles :
le jeudi 19 octobre 2023 de 14 h à 16 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- en les consignant sur les registres ouverts à cet effet en mairies,
- en les exprimant ou les remettant directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- par voie postale, au commissaire enquêteur, à la mairie de Medeyrolles (siège de l'enquête) où elles seront annexées aux registres d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr, à l'exception des observations relatives à l'enquête parcellaire.

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Des informations peuvent être demandées auprès du SIAEP du Haut-Livradois, 176 route nationale - 63220 ARLANC - M. MAGAUD Florian - 04 73 95 11 57 - hautlivradois.siaep@orange.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, la mise en conformité des périmètres de protection des captages situés sur les communes de Saint-Alyre-d'Arlanc, Novacelles et Medeyrolles, au bénéfice du SIAEP du Haut-Livradois, après l'éventuel avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, la mise en conformité des périmètres de protection des captages situés sur les communes de Saint-Alyre-d'Arlanc, Novacelles et Medeyrolles, au bénéfice du SIAEP du Haut-Livradois, après l'éventuel avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

9630142

siarec
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Révision des zonages d'assainissement ESPIRAT, MUR-SUR-ALLIER, SAINT-BONNET-ES-ALLIER, VERTAIZON

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a l'honneur d'informer les habitants que, conformément aux 4 arrêtés en date du 1^{er} Septembre 2023 une enquête publique, sur le projet de révision du zonage d'assainissement du syndicat est organisée pour chaque commune adhérente, en vue de l'approbation définitive de chaque zonage d'assainissement.

Les dossiers sous format papier sont consultables par le public au siège de l'enquête publique en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, et au bureau du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des Lites - DALLET - 63111 MUR SUR ALLIER, sur rendez-vous.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie concernée, ou par mail à zonage@siarec.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie.

Les commissaires enquêteurs recevront en mairie lors des permanences, ci-dessous :

Mairie de	Permanences	
Siège de l'enquête	Ouverture de l'enquête	Clôture de l'enquête
ESPIRAT	10/10/2023 - 9h à 11h	31/10/2023 - 14h à 16h
MUR-SUR-ALLIER	09/10/2023 - 9h à 12h	23/10/2023 - 9h à 12h
SAINT-BONNET-ES-ALLIER	9/10/2023 - 13h30 à 16h30	23/10/2023 - 15h à 18h
VERTAIZON	6/10/2023 - 9h à 12h	20/10/2023 - 9h à 12h

A l'expiration du délai d'enquête publique, le public pourra consulter le rapport pendant un an à compter de la date de sa remise : en mairie et au bureau du Syndicat.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement sera proposé à l'approbation du Conseil Syndical.

Informations auprès du SIAREC - 4 rue Bernard Barot - ZAC des Lites - DALLET - 63111 MUR SUR ALLIER - 04.73.83.47.80.

Hebdo
Journal d'informations locales et départementales

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du PUY-DE-DÔME.

Par arrêté ministériel, le tarif est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2023, à 0,183 € le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Hebdo
Journal d'informations locales et départementales

4, allée Groupe N. Bourbaki
CS 50034 - 63170 AUBIÈRE
Tél. 04 73 98 46 00

Édité par SNSH
Société Nouvelle Semeur Hebdo
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €
Durée 99 ans
à c/r du 24 juillet 2014
RCS Clermont 803 694 280
Siret 803 694 280 00014
APE 5813Z
ISSN 0986-7791
Actionnaire : PMSO.

C.P.P.A.P. n° 0127 C 81112.
Directeur de la publication : Vincent David.
Éditeur, rédacteur en chef : Cyril Gregni.
Rédacteur en chef adjoint : Patrick Ragon.
Journalistes départementaux : Ludvine Bourdage, Sandra Hartmann, Jean-Philippe Monjot.

Le numéro : 1,80 €.
Abonnement normal :
1 an (52 n°), 77 €
2 ans (104 n°), 147 €
6 mois (26 n°), 41 €
Abonnement numérique :
1 an, 39 €
Abonnement de soutien :
1 an, 87 € ; 2 ans, 167 €
6 mois, 45 €.

Envoi à l'étranger : nous consulter.

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur tout le département du Puy-de-Dôme (tarif ministériel).

Publicité locale :
Tél. 04 73 98 71 90
Publicité régionale :
PHR Publicité,
20 chemin Louis Chirpaz
69130 Ecully. Tél. 04 72 49 09 61
Publicité nationale :
Espace PHR, 72 rue d'Hauteville
75010 Paris. Tél. 01 45 23 44 16

Entreprise totalement indépendante,
Le Semeur hebdo est adhérent du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) et de l'Association de la Presse Catholique Régionale (APCR).

Atelier pré-presses du Semeur hebdo.
Tirage : Imprimerie GCF
63 avenue Jean-Mermoz
Allée des Bourdillats
89000 Auxerre.
Dépôt légal à parution.

9630482

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire

Projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette Présenté par la commune de Pionsat

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire est ouverte, du **jeudi 12 octobre 2023 à partir de 14h au lundi 30 octobre 2023 inclus jusqu'à 12h** sur le projet présenté par la commune de Pionsat relatif à l'instauration des périmètres de protection d'un forage d'eau destinée à la consommation humaine - forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

Mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :
- lundi de 9h à 12h
- jeudi de 14h à 17h30
- vendredi de 9h à 12h

Mairie de Pionsat :
- lundi de 14h à 17h
- mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- mercredi de 8h30 à 12h
- samedi de 9h à 12h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023/Instauration-des-PPC-situés-sur-la-commune-de-La-Cellette-au-bénéfice-de-la-commune-de-Pionsat>

M. Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Alain HOENNER, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Il recevra le public aux jours et heures ci-après :

- * à la mairie de La Cellette (siège de l'enquête) :
- le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h
- le lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h
- * à la mairie de Pionsat :
- le mercredi 18 octobre 2023 de 8h30 à 11h30

Les observations formulées sur l'utilité publique de l'opération et sur l'emprise du projet, la nature et l'étendue des servitudes affectant l'utilisation des sols pourront être :

- consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête,
- adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur, à la mairie de La Cellette, siège de l'enquête,
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences en mairies de La Cellette et de Pionsat visées ci-dessus.

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de La Cellette ou de Pionsat, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette et les travaux correspondants, au bénéfice de la commune de Pionsat.

9630462

COMMUNE DE RIOM

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 10 octobre 2023, le Maire de la commune de Riom a ouvert une enquête publique préalable à la création de servitudes d'ancrage et d'appui en lien avec le renouvellement et l'amélioration de l'éclairage public quartier Saint-Amable.

L'enquête se déroulera à la mairie annexe de Riom du **lundi 23 octobre au lundi 6 novembre 2023** ; le dossier sera consultable du **lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, en mairie annexe (étage DSTAU - 5 mail Jost Pasquier - 63200 Riom)**. Le commissaire-enquêteur désigné est Monsieur Bernard MUNDET. Il recevra en mairie les : **Lundi 23 octobre de 8h30 à 12h30 / Vendredi 27 octobre de 14h00 à 16h30 / Mardi 31 octobre de 8h30 à 12h30, et Lundi 6 novembre de 14h00 à 17h00, jour de clôture de l'enquête**. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie annexe, 5, mail Jost Pasquier à Riom et également par mail sur l'adresse urbanisme@ville-riom.fr (en précisant bien le destinataire : Monsieur le Commissaire-enquêteur).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus en mairie à la disposition du public pendant un an.

9630481

PUY-DE-DÔME
NON DÉPARTEMENT

AVIS SUPPLÉMENTAIRE D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Services

Nom et adresse de l'acheteur : Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Objet du marché : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement pour la création d'une pouponnière au Château des Quayres
Mode de passation : Procédure adaptée ouverte
Date limite de réception des offres : 30 octobre 2023 - 12 heures
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du BOAMP sous la référence «23-138784» du 5 octobre 2023 et les documents téléchargés sur www.puy-de-dome.fr
Date d'envoi du présent avis : 5 octobre 2023

9630480

PUY-DE-DÔME
NON DÉPARTEMENT

Avis supplémentaire d'appel public à la concurrence

Travaux

Nom et adresse de l'acheteur : Département du Puy-de-Dôme
24, rue St-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.
Objet du marché : Travaux d'aménagement paysagers 2024-2027.
Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert
Date limite de réception des offres : Le 06 novembre 2023 à 12 h 00.
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence «2023/S193-600767» et les documents téléchargés sur www.puy-de-dome.fr
Date d'envoi du présent avis : 09 octobre 2023.

Les Experts
BY ALC RÉGIE

L'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest par les équipes d'ALC Régie / PMSO



CERTIFICAT D’AFFICHAGE *

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE ET
CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE SUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA
COMMUNE DE PIONSAT RELATIF À L’INSTAURATION DES PÉRIMÈTRES DE
PROTECTION D’UN FORAGE D’EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE
FORAGE LAMOURETTE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LA CELLETTE

Le Maire de La Cellette certifie

que l’avis d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été
affiché **depuis le (1)** 18 septembre 2023

jusqu’à l’expiration du délai d’enquête,

à la mairie de La Cellette.

Fait à LA CELLETTE , le 31 octobre 2023

LE MAIRE,



Jean-Claude CAZEAC

* A retourner : PREFECTURE DU PUY DE DOME
Service de coordination des politiques publiques et de l’appui
territorial
Bureau de l’Environnement
A l’attention d’Anne BLOT
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

(1) Affichage : 8 jours au moins **avant** le début de l’enquête
ATTENTION, ce certificat ne peut PAS être établi AVANT LA FIN de la période d’affichage.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE *

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE ET
CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE SUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA
COMMUNE DE PIONSAT RELATIF À L’INSTAURATION DES PÉRIMÈTRES DE
PROTECTION D’UN FORAGE D’EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE
FORAGE LAMOURETTE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LA CELLETTE

Le Maire de Pionsat certifie

que l’avis d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été
affiché depuis le (1) 19 septembre 2023

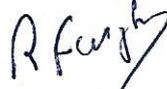
jusqu’à l’expiration du délai d’enquête,

à la mairie de Pionsat.

Fait à Pionsat , le 6 novembre 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

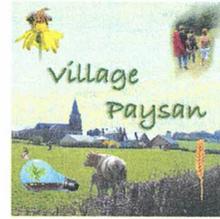
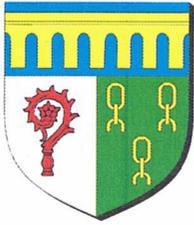


Richard FARGHEN



* A retourner : PRÉFECTURE DU PUY DE DOME
Service de coordination des politiques publiques et de l’appui
territorial
Bureau de l’Environnement
A l’attention d’Anne BLOT
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

(1) Affichage : **8 jours** au moins **avant** le début de l’enquête
ATTENTION, ce certificat ne peut PAS être établi AVANT LA FIN de la période d’affichage.



Mairie de La CELLETTE

Monsieur Alain PAULET
Commissaire enquêteur

La Cellette, le 26 octobre 2023

Objet : observation

Réf: Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire concernant le projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette présenté par la commune de Pionsat.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet je viens vous faire part de nos observations en tant que commune gérant son réseau d'eau potable.

Ainsi malgré les éléments d'étude nous tenons à émettre une réserve sur le projet soumis à l'enquête vis-à-vis des sources d'eau potable de La Cellette situées au-dessus du pompage de la commune de Pionsat faisant l'objet de cette enquête.

Nous craignons en effet une interférence entre les deux approvisionnements qui pourrait pénaliser la ressource de La Cellette.

Je vous remercie d'avance de prendre note de ces éléments.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,



Jean-Claude CAZEAU

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

**Instauration des périmètres de protection d'un forage d'eau destiné
à la consommation humaine**

« Lamourette » Commune de LA CELLETTE

**Commune de PIONSAT
Département du PUY DE DOME**

Arrêté préfectoral N° 20231494 du 11 septembre 2023

/t.J2J-JB du Code de l'Environnement : Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

❖ Observations recueillies :

- **Permanences des 12-18 et 30 Octobre 2023 :**

- **12/10/2023** : Personne ne s'est présenté à cette permanence

- **18/10/2023** : MM Gilles et Pascal MARTIN (Indivision MARTIN : Gilles, Pascal, Pierre, Michel MARTIN, Cécile LARDY et Sylvie PERTON) propriétaires des parcelles 29 et 30 sont venus demander des renseignements complémentaires sur les prescriptions imposées par le PPR.

- **30/10/2023** : Personne ne s'est présenté à cette permanence

- **1 Courrier adressé au commissaire enquêteur par l'intermédiaire de la mairie de LA CELLETTE :**

- 26/10/2023 : Courrier de Mr le Maire de La Cellette au sujet du prélèvement d'eau sur sa commune pour la commune de PIONSAT. Ce dernier exprime sa crainte de peut-être manquer d'eau pour sa propre commune suite à ces prélèvements.

- **Les registres d'enquête papier déposés en mairies de Pionsat et de La Cellette comportent la retranscription par mes soins des observations des personnes venues aux permanences auxquelles a été annexé le courrier adressé directement au Commissaire Enquêteur.**

❖ Observations du Commissaire Enquêteur :

➤ Ressource en eau :

En ce qui concerne le courrier de Mr le maire de La Cellette en date du 26 octobre 2023, Jean-Claude BESSON, hydrogéologue agréé ne mentionne aucune réserve à ce sujet dans son rapport de Juin 2022, ni l'ARS Auvergne Rhône Alpes dans son avis de Mai 2023.

La réponse de Mr le Maire de PIONSAT sera annexée au rapport final.

A MOZAC le 6 Novembre 2023

Alain PAULET, le commissaire enquêteur.

Procès-Verbal remis en main propre à :

Mr Richard FARGHEN, 1^{er} Adjoint de la commune de PIONSAT, le 6 Novembre 2023 à 10h30

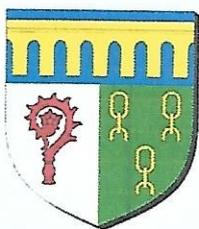
Pionsat, le 6 novembre 2023 à 10h30

*Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint*

R. Farghen



Richard FARGHEN



Mairie de La CELLETTE

Monsieur Alain PAULET
Commissaire enquêteur

La Cellette, le 26 octobre 2023

Objet : observation

Réf: Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire concernant le projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette situé sur la commune de La Cellette présenté par la commune de Pionsat.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet je viens vous faire part de nos observations en tant que commune gérant son réseau d'eau potable.

Ainsi malgré les éléments d'étude nous tenons à émettre une réserve sur le projet soumis à l'enquête vis-à-vis des sources d'eau potable de La Cellette situées au-dessus du pompage de la commune de Pionsat faisant l'objet de cette enquête.

Nous craignons en effet une interférence entre les deux approvisionnements qui pourrait pénaliser la ressource de La Cellette.

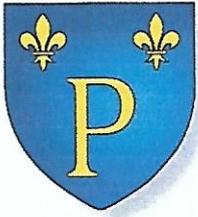
Je vous remercie d'avance de prendre note de ces éléments.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,



Jean-Claude CAZEAU



Ville de Pionsat

(PUY-DE-DÔME)

Le 17 novembre 2023

Le Maire de PIONSAT

A

Monsieur Alain PAULET

Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête d'utilité publique du captage de Lamourette sur la commune de la Cellette.

Objet : DUP Forage de Lamourette

Nos Réf. : JG/LB/AF/2023-115

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'accuse réception de votre procès-verbal de synthèse des observations dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire concernant le projet d'instauration des périmètres de protection du forage Lamourette sur la Commune de La Cellette.

Concernant l'observation formulée par Monsieur le Maire de la Cellette dans son courrier du 26 octobre 2023 annexé au registre d'enquête, je n'ai pas d'information ni remarque complémentaire à apporter compte tenu que l'hydrogéologue et l'ARS ne mentionnent pas de réserves sur ce projet dans leur rapport et avis respectifs.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jérôme GAUMET.

Vice-Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Alain PAULET

De: Alain PAULET <alain.paulet@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 17 novembre 2023 19:00
À: Laurent BATTUT-BOSTMEMBRUN
Cc: 'Alain PAULET'
Objet: TR: DUP FORAGE LAMOURETTE
Pièces jointes: DOC171123-004.pdf

Bonsoir Mr le Maire,

J'accuse réception de votre courrier de réponse ci-joint à mon PV de synthèse des observations remis en Mairie le 6 Novembre 2023 concernant l'enquête publique du Forage « Lamourette » à La Cellette.

Bien cordialement,



Alain PAULET
Commissaire Enquêteur
06-85-94-62-61
alain.paulet@wanadoo.fr

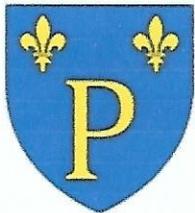
De : Laurent Battut - Mairie de Pionsat <laurent.mairie.pionsat.63@orange.fr>
Envoyé : vendredi 17 novembre 2023 18:19
À : alain.paulet@wanadoo.fr
Objet : DUP FORAGE LAMOURETTE

Bonsoir Mr PAULET

Comme convenu voici mon courrier en réponse à la réserve émise par Mr le Maire de la Cellette dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement



Jérôme GAUMET
Maire de Pionsat
Vice-président du Conseil Départemental du Puy
de Dôme